



## SUITE A JUGEMENT NON PAIEMENT DU DEBITEUR POUR CONTESTATION

Par **romanella2010**, le **24/04/2014** à **17:59**

bonjour

un jugement a été prononcé ;  
je suis victime et je dois être dédommagé de 2000€; la SARVI m'a versé en Sept 2012 1000€  
et a fait un échéancier à ce monsieur pour paiement chaque mois;  
or à ce jour , il n'a payé que 2 fois une petite somme de 196.95€ ; et puis plus rien ;  
rejet de paiement pour contestation du débiteur , voilà ce que me répond la SARVI  
or la SARVI A LES MOYENS DE LE FAIRE PAYER, avec une majoration  
la justice a tranché , il doit PAYER  
cette personne travaille et pars en vacances ...

que me conseiller vous ?

j ai changé de département ...

Merci \*

Cordialement